

Au58 – CR Audition Archipel des lucioles

27/04/26 à 14h30

Personnes auditionnées : Delphine Lizot (Déléguée générale, Archipel des Lucioles), Carol Desmurs (coordinatrice nationale du dispositif passeur d'images)

Présents : Cécile Gavard (Médiathèque départementale de l'Isère), Joseph Minster (IB)

1. Contexte de l'audition

Cette audition s'inscrit dans le cadre du chantier 3.2 du projet national, consacré aux formes de l'action culturelle en médiathèque. Elle visait à recueillir le point de vue d'un acteur central de l'éducation aux images en France, à la fois sur le temps scolaire et sur le hors temps scolaire, afin de mieux comprendre comment les bibliothèques publiques s'inscrivent — ou pourraient mieux s'inscrire — dans cet écosystème.

L'Archipel des Lucioles et le dispositif Passeur d'images ont été sollicités pour plusieurs raisons : leur connaissance fine des pratiques de médiation cinéma sur l'ensemble du territoire, leur position d'interface entre institutions culturelles, établissements scolaires et structures du champ social, et leur expérience de longue date dans la coordination de dispositifs qui articulent réception des œuvres et pratique audiovisuelle. La discussion a également débordé, de façon naturelle, sur des enjeux de patrimonialisation des films produits en atelier, qui concernent directement le chantier 3.3.

2. Présentation de l'Archipel des Lucioles

L'Archipel des Lucioles est une association nationale missionnée et subventionnée par le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale et le CNC pour coordonner les dispositifs nationaux d'éducation aux images : Maternelle au cinéma, École et cinéma, Collège au cinéma, Passeur d'images, ainsi que l'opération Dessine la vie, destinée aux jeunes mineurs sous protection judiciaire.

En tant que tête de réseau, ses missions couvrent un spectre large : animer et fédérer des coordinations régionales réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain, produire des ressources pédagogiques à destination des professionnels, évaluer les dispositifs, assurer un travail de plaidoyer auprès des ministères et du CNC, et impulse des dynamiques d'innovation via un pôle dédié qu'elle désigne comme « laboratoire ». L'association est également opérateur technique : elle donne accès aux catalogues de films, accompagne les porteurs de projets, et organise chaque année des rencontres nationales itinérantes qui réunissent l'ensemble des coordinateurs et coordinatrices de tous les dispositifs, dans une logique de transversalité et de mutualisation des expertises.

Depuis septembre 2025, l'Archipel héberge une plateforme de mise en partage des ressources produites par l'ensemble de l'écosystème, conçue pour éviter les doublons et rendre visibles des outils qui circulent souvent de façon fragmentée entre coordinations territoriales.

Le dispositif Passeur d'images, coordonné par Carol Desmurs à l'échelle nationale, est implanté dans chaque région métropolitaine. Il repose sur un double ancrage formalisé : des séances de projection

accompagnée et des ateliers de pratique audiovisuelle, articulés dans un même parcours. Son protocole d'accord national, cosigné par le ministère de la Culture, le CNC, l'ANCT et la DJEPVA, date dans sa dernière version de 2009 et est actuellement en cours de réécriture pour tenir compte de l'évolution des pratiques et des publics.

3. Apports aux Traversées

Les politiques culturelles

Les médiathèques sont bien identifiées par les réseaux de l'Archipel des Lucioles comme des structures de service public de proximité, naturellement liées aux établissements du premier degré et susceptibles d'intervenir comme partenaires culturels en complément des salles de cinéma, qui restent l'acteur principal des dispositifs sur le temps scolaire. Cette identification est réelle mais demeure partielle : elle se concentre surtout sur le primaire, où les liens sont les plus organiques, notamment via les albums jeunesse et les formats courts disponibles en DVD. Au niveau du second degré, la liaison est structurellement plus ténue, la fonction documentaire étant en grande partie absorbée en interne par les CDI.

La question de la place des bibliothèques dans cet écosystème ne peut cependant se réduire à leur rôle de partenaire ponctuel. L'audition invite à penser leur positionnement de façon plus affirmée, notamment sur le hors temps scolaire, où elles peuvent jouer un rôle de pivot entre des dispositifs institutionnels et des publics plus larges, y compris des familles et des structures issues du champ social.

4. Apports au Chantier C3.2 – Formes de l'action culturelle

EAC et EMI : tenir la distinction

L'une des tensions les plus vives dans les pratiques de médiation cinéma tient à la confusion, fréquente chez les professionnels, entre éducation au cinéma (EAC) et éducation aux médias et à l'information (EMI). Pour l'Archipel des Lucioles, cette distinction n'est pas sémantique mais fondamentale. Les dispositifs qu'il coordonne reposent sur la conviction que c'est la rencontre avec une œuvre, et non avec un flux d'information, qui construit un regard critique. L'analyse filmique, même avec les plus jeunes publics, vise à affûter l'œil, à mobiliser la sensibilité, à former une personne capable de juger son environnement. L'esprit critique y est une conséquence, non un objectif premier.

Lors de la rédaction du nouveau protocole de Passeur d'images, la question s'est posée explicitement d'afficher ou non l'EMI parmi les objectifs du dispositif. La réponse a été non : le dispositif s'inscrit dans des politiques culturelles autour du cinéma et de l'image, pas dans une logique de prévention ou d'analyse de l'actualité médiatique. Ce choix repose sur la crainte d'une dilution de l'identité du dispositif et d'un brouillage des compétences mobilisées — les coordinations travaillent avec des cinéastes, des techniciens, des scénaristes, des conseillers pédagogiques en arts visuels, et très peu avec des journalistes ou des institutions comme le CLEMI. Ce ne sont pas les mêmes corpus, pas les mêmes partenaires, pas les mêmes compétences.

Ce cadrage peut servir de boussole aux bibliothécaires, qui font face à des injonctions similaires. La tentation d'embrasser à la fois EAC et EMI, souvent sous la pression d'agendas institutionnels, risque de désorienter les professionnels sur ce qu'on attend d'eux et de fragiliser la cohérence de leurs programmes. Affirmer une ligne EAC claire, centrée sur le cinéma comme art et comme expérience, est une position défendable et défendue par des acteurs de référence.

Le voir et le faire : une pédagogie indissociable

Un deuxième axe structurant de l'audition porte sur la complémentarité entre réception des œuvres et pratique audiovisuelle. Pour l'Archipel, ce lien n'est pas une option pédagogique mais une condition de cohérence : on regarde mieux les films quand on en a fait, et on fait mieux des films quand on en a vu. Cette double dynamique est formalisée comme prérequis dans les appels à projets de Passeur d'images — toute action soutenue par le dispositif doit comporter un volet voir et un volet faire.

Idéologiquement, l'argument est solide : comprendre l'intention d'une mise en scène, saisir ce que signifient un cadre, un mouvement de caméra, un choix de montage, passe par l'expérience de les construire soi-même. Ces outils sont accessibles dès le plus jeune âge. Sur le temps scolaire, la pratique reste moins systématique que la réception, mais elle est reconnue comme décisive dans la construction du regard. Le Pass culture, dans sa part collective, a d'ailleurs orienté des financements vers des ateliers complémentaires, notamment au collège.

Pour les bibliothèques qui souhaitent aller au-delà de la simple programmation de projections, ce modèle est directement transposable : articuler des séances de découverte avec des temps de fabrication, faire intervenir des créateurs, co-construire des projets avec des publics. C'est là que se joue une action culturelle cinéma ambitieuse, distincte de la simple diffusion.

Les bibliothèques comme partenaires culturels des dispositifs

Sur le hors temps scolaire, les médiathèques sont identifiées par les coordinations de Passeur d'images comme des partenaires culturels mobilisables, capables de porter ou d'accueillir des projets, et d'élargir le cercle des bénéficiaires au-delà des seuls jeunes participants aux ateliers. Leur force tient à leur proximité, à leur neutralité institutionnelle et à leur capacité à accueillir des publics hétérogènes — familles, adultes, structures du champ social — dans un même lieu.

La médiathèque peut ainsi fonctionner comme un espace de prolongement et de restitution : accueil de projections accompagnées, rencontres avec des artistes ou des cinéastes, mise en visibilité de projets audiovisuels réalisés dans d'autres cadres. Des événements comme le Mois du doc ou la Fête du court constituent des fenêtres naturelles pour ces articulations, sans nécessiter la création de dispositifs entièrement nouveaux.

Une ressource méconnue pourrait faciliter ces rapprochements : la plateforme de l'Archipel des Lucioles, lancée en septembre 2025, centralise les ressources pédagogiques et les outils produits par l'ensemble de l'écosystème de l'éducation aux images. Elle est encore peu connue des bibliothécaires, alors même que les groupes de travail du projet national ont régulièrement exprimé la difficulté à localiser des ressources pertinentes pour la médiation cinéma. Il y aurait là une piste de valorisation croisée.

Vers des formations croisées

Un frein récurrent à l'implication des bibliothécaires dans des actions d'éducation aux images est le sentiment d'illégitimité face à l'animation d'ateliers cinéma. Ce sentiment est compréhensible : les vidéothécaires sont historiquement formés pour le cinéma comme objet de collection et de médiation documentaire, pas nécessairement comme pratique à co-construire avec des publics.

L'Archipel des Lucioles dispose de compétences en formation — à destination des enseignants, des porteurs de projets, des exploitants de salles — et intervient déjà dans le cadre de formations organisées par Images en bibliothèques. Il existe donc une base sur laquelle développer des

formations croisées, associant bibliothécaires et professionnels de la coordination de dispositifs d'éducation aux images. Ces formations permettraient de construire des cultures communes, d'identifier des modes de collaboration concrets, et de lever les inhibitions liées à la pratique audiovisuelle en contexte de médiation.

5. Apports au Chantier C3.3 – Patrimonialisation des films d'atelier

Un corpus de trente ans, peu accessible

L'audition a ouvert une réflexion particulièrement riche sur la question des films produits dans le cadre des ateliers Passeur d'images. En trente ans de dispositif, environ 900 films sont réalisés chaque année par des jeunes de toute la France, dans des contextes sociaux, géographiques et thématiques très variés : documentaires, fictions, films d'animation, films-essais. Ce corpus constitue un véritable trésor de mémoire des territoires, des publics et des époques — une représentation unique de la France vue par les jeunes, dans leur diversité.

Jusqu'en 2016, l'association Kirnéa International, alors coordinatrice nationale du dispositif, assurait la conservation de ces films. À sa fermeture, elle a déposé l'ensemble de ses archives à la BNF, qui a commencé à les cataloguer et à les intégrer à son fonds via le dépôt légal et la plateforme Delia. L'Archipel des Lucioles a depuis repris ce travail en collaboration avec les coordinations régionales, selon une méthodologie par corpus thématiques — écologie, formes documentaires, humour — qui permet de fixer des objectifs clairs pour la réception et le catalogage de nouveaux films. Des partenariats avec l'IRCAV (Paris 3) ont en outre permis d'ouvrir ces corpus à la recherche universitaire, avec des séminaires consacrés spécifiquement au film d'atelier.

Malgré ces efforts, l'accès à ces films reste très restreint : hébergés à la BNF, ils sont consultables uniquement par des chercheurs accrédités. Leur valorisation auprès du grand public est quasi inexistante. Les restitutions de projets ont bien lieu, souvent en salle, mais ce sont des événements ponctuels et fermés. La diffusion en festival existe pour une petite partie de ces films, mais elle reste marginale. Le reste dort dans des archives peu visibles.

Les bibliothèques comme espace de médiation et de diffusion

C'est là qu'apparaît une opportunité nette pour les bibliothèques territoriales. En tant que lieux de proximité accessibles à toutes les générations, elles pourraient jouer un rôle que ni la BNF ni les cinémathèques régionales ne peuvent assurer : rendre ces films visibles auprès de publics larges — familles, collégiens, adultes, étudiants — et les inscrire dans une démarche de médiation culturelle vivante, loin de la logique de conservation pure.

La question des droits à l'image ne constitue pas un obstacle insurmontable : les porteurs de projets souhaitant bénéficier d'un financement Passeur d'images doivent garantir le droit à l'image des participants. Certains publics spécifiques font l'objet de clauses particulières — les mineurs sous protection judiciaire dans le cadre de l'opération Dessine la vie, par exemple — qui orientent vers des formes créatives alternatives, sans empêcher la diffusion. Un cadrage juridique minimal permettrait d'organiser des programmations en bibliothèque dans des conditions sécurisées.

La valeur de ces films est en partie une valeur de série : un film d'atelier isolé peut sembler modeste, mais inscrit dans un corpus thématique — tous les films produits autour de l'écologie, ou du portrait, ou d'un territoire — il prend une tout autre dimension. C'est précisément une logique de catalogue, que les bibliothèques maîtrisent bien, qui donne sens à ces objets. La médiathèque serait ainsi un espace idéal pour leur donner une cohérence éditoriale, permettre à des publics de les traverser à leur rythme, et souligner ce qu'ils disent collectivement d'une époque ou d'un territoire.

Des événements comme la Fête du court constituent des points d'entrée naturels. Une journée dédiée aux films d'atelier, combinant projections et rencontres avec d'anciens participants ou des intervenants, a été évoquée avec enthousiasme par les deux parties. Les bibliothèques pourraient ainsi devenir des prolongements de la valorisation festivalière de ces films, dans des espaces plus accessibles et plus ancrés dans la vie quotidienne des publics.

6. Pistes et propositions

Affirmer le positionnement EAC des bibliothèques, en le distinguant clairement de l'EMI. La clarté de la ligne portée par l'Archipel des Lucioles peut nourrir l'argumentation des bibliothécaires vis-à-vis de leurs directions et de leurs financeurs : l'éducation au cinéma comme art est une mission légitime et distincte, avec ses propres outils, ses propres partenaires, ses propres résultats.

Développer des formats d'action culturelle articulant voir et faire, en s'appuyant sur les modèles développés par Passeur d'images : ateliers de pratique en lien avec des séances de projection, présence de créateurs, co-construction de projets avec les publics. Ces formats sont adaptables à l'échelle et aux ressources des médiathèques, notamment dans le cadre d'événements existants comme le Mois du doc ou la Fête du court.

Engager des formations croisées entre bibliothécaires et professionnels de l'éducation aux images. L'Archipel des Lucioles, qui forme déjà des publics variés et intervient dans les formations d'images en bibliothèques, constitue un partenaire naturel pour co-construire des modules destinés à développer des cultures communes entre ces deux mondes.

Explorer un partenariat formalisé avec l'Archipel des Lucioles pour la diffusion et la médiation des films d'atelier Passeur d'images en bibliothèque, en s'appuyant sur la méthodologie de corpus thématiques déjà mise en place avec la BNF. Ce partenariat pourrait inclure des programmations documentées, contextualisées, avec présence d'intervenants, et s'inscrire dans des événements nationaux existants.

Faire connaître la plateforme de ressources de l'Archipel des Lucioles aux bibliothécaires, et envisager des modalités de contribution ou de curation croisée, de manière à ce que les bibliothèques y figurent non seulement comme destinataires mais aussi comme productrices de ressources pour la médiation cinéma.